

Patriarche.

Client :

CDC

Projet :

A6

Ville :

**47 quai d'austerlitz
75013 Paris**

Plan de repérage :

Nom du document :

**CCTP LOT 01 - INSTALLATION
DE CHANTIER**

Phase :

Date :

Echelle :

DCE 24/06/2026

NUM PRJ	PHASE	EMET	LOT	DOC	ZONE	NUM	IND
3672	DCE	VPE	02	DOC	A6	4510	A

Date :

24/06/2026

PROJET	PHASE	EMET	LOT	DOC	BAT	NUM	IND
3672	DCE	PAT	INS	DOC	A6	4501	A

Objet :

**CCTP LOT 1
INSTALLATIONS DE
CHANTIER, PROTECTIONS,
SYNTHESE, NETTOYAGE**

Affaire :

3672

Aménagement de bureaux - A6
Caisse des dépôts
PARIS 13e (75)

Rédigé par : Antoine Tourne

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES.....	3
1.1	Préambule.....	3
1.2	Obligations de l'entrepreneur.....	3
1.3	Prestations à la charge de l'entreprise.....	3
1.4	Cahier des Clauses Communes à Tous les lots.....	4
1.5	Caractère global et forfaitaire du marché	4
2	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	4
2.1	Constat d'huissier avant et après travaux	4
2.2	Installation de la base vie	5
2.3	Clôtures de chantier	5
2.4	Accès au chantier	6
2.5	Salissures du domaine public.....	6
2.6	Panneaux de chantier 1.00x1.50m	7
2.7	Signalisation réglementaire.....	7
2.8	Protection des ouvrages.....	7
2.9	Clotures intérieures.....	8
2.10	Cloisonnement provisoire.....	8
2.11	Protection des sanitaires	8
2.12	Contrôle d'accès	8
2.13	Homme trafic	8
2.14	Logisticien	9
2.15	Liftier	9
2.16	Cariste	9
2.17	Gestion du compte d'intérêt commun	10
2.18	Consommations	10
2.19	Electricité de chantier	10
2.20	Déchets	10
2.21	Repli des ouvrages	11
2.22	Nettoyage de chantier.....	11
	Nettoyage de fin de chantier	11
	Nettoyage courant du chantier	12

1 GENERALITES

1.1 Préambule

Le présent document a pour objet la description et les prescriptions techniques particulières du **lot 01 – INSTALLATION DE CHANTIER**, concernant le projet d'aménagement PRENEUR d'un immeuble de bureaux. Le projet concerne l'immeuble **A6 dans le quartier d'Austerlitz à Paris**.

Le présent document ainsi que les documents contractuels, ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description détaillée de tous les matériaux, ouvrages, détails et accessoires, il reste entendu que seront compris, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du présent dossier, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction, suivant toutes les règles de l'Art, les règlements et normes en vigueur, ainsi que les règles élémentaires de l'esthétique.

La liste des réserves de Livraison des travaux Bailleur sera communiquée aux Entreprises.

Si besoin, l'entreprise aura la possibilité de convoquer à ses frais un huissier avant le démarrage de ses travaux pour procéder à un état des lieux de l'existant complémentaire.

1.2 Obligations de l'entrepreneur

L'entrepreneur a le devoir de s'informer sur la destination des ouvrages qui lui ont été demandés et a pris connaissance du terrain et du site.

Les C.C.T.P. ne sont pas limitatifs, l'entrepreneur doit signaler et inclure dans sa proposition tous détails permettant la parfaite finition des ouvrages. Par la suite, il ne peut invoquer son ignorance pour éluder certains travaux indispensables à une réalisation parfaite et complète des ouvrages.

L'entrepreneur a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour mener à bien les travaux qui lui sont confiés dans le respect du planning défini par le pilote de l'opération. L'entreprise est tenue à l'obligation de résultat

Dans les prix, sont réputés inclus tous détails et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages conformément aux D.T.U., normes françaises, européennes ou reconnues équivalentes, lois, arrêtés, règlements nationaux et départementaux en vigueur au moment de l'exécution des travaux et du PGCSPPS.

L'entreprise titulaire du présent lot devra obligatoirement prendre connaissance dans le détail de l'ensemble des descriptifs concernant les autres corps d'état. La méconnaissance de ces pièces ne pourra être admise comme justification pour une quelconque demande de supplément de prix.

L'entrepreneur restera responsable, des dégradations survenues jusqu'au jour de la réception.

La prestation de l'Entrepreneur comprendra le nettoyage complet en cours et après exécution avec enlèvement des gravois, chutes, emballages etc..

L'entreprise ne saura se prévaloir d'une connaissance insuffisante de tous les éléments en relation avec l'exécution de ses travaux dans les délais impartis, étant entendu que ledit marché comprend tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet des ouvrages relevant du présent lot, y compris toutes sujétions prévisibles.

1.3 Prestations à la charge de l'entreprise

Le présent CCTP a pour objet de définir l'ensemble des prestations à la charge de l'entreprise dans son marché, ces travaux étant réalisés en sécurité pour l'environnement et pour les salariés affectés à ces travaux.

Il n'est pas limitatif.

En conséquence, l'entrepreneur, pour le prix forfaitaire arrêté dans le marché, doit l'intégralité des travaux nécessaires au complet achèvement des ouvrages, et au parfait fonctionnement des équipements mais aussi indispensables au respect de la réglementation en vigueur, même si certains détails sont omis ou imparfaitement expliqués dans le présent CCTP.

L'entrepreneur doit notamment en complément des ouvrages décrits aux chapitres ci-après, et de manière non exhaustive :

- la fourniture de son PPSPS,
- la signalisation et la protection des machines et points dangereux du chantier conformément à la réglementation en vigueur et aux préconisations du CSPS,
- la mise en place de tous dispositifs assurant la sécurité du chantier, de la voie publique et des accès (fourniture et pose de panneaux de signalisation en voirie, aux sorties de chantier, après avoir obtenu l'autorisation de l'Administration compétente),
- les dispositifs de sécurité spécifiques aux travaux du présent lot,
- toutes les démarches administratives nécessaires auprès des services de l'administration locale et/ou départementale, et des concessionnaires (EDF, GDF, EAU, FRANCE TELECOM, ASSAINISSEMENT,...)
- Les mesures, matériels ou ouvrages de protections contre les bruits, poussières et odeurs,
- toutes sujétions liées au phasage des travaux.

1.4 Cahier des Clauses Communes à Tous les lots

L'environnement de l'opération, et les conditions spécifiques du marché, applicables à tous les lots sont précisées dans la Note d'Organisation du Chantier (NOC).

Lors de la remise de son offre, l'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance de la NOC, de ses annexes et de l'ensemble des incidences financières en découlant.

1.5 Caractère global et forfaitaire du marché

Il est rappelé que le marché est passé à prix global et forfaitaire.

Cette décomposition du prix global n'est pas un document contractuel.

En aucun cas, après signature du marché, l'Entrepreneur ne peut invoquer une omission du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour demander une modification du prix global et forfaitaire.

Sont donc indiqués dans le cadre de décomposition global et forfaitaire, notamment, les prix unitaires posés et les quantités, de toutes les composantes de chacun des lots.

Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du présent CCTP, ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents.

Modalités de remplissage du document cadre annexé :

Le cadre du devis estimatif doit être vérifié et complété par l'entrepreneur soumissionnaire à l'aide de ses prix unitaires et des quantités qu'il a estimées et qui deviennent forfaitaires. Aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.

Le mode d'évaluation des ouvrages est effectué à partir des unités précisées dans le cadre correspondant.

Toute rubrique manquante et devant être rajoutée l'est dans les emplacements libres de l'article correspondant, sinon en fin de document, avec un graphisme distinct afin d'être mis en évidence.

Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du présent CCTP, ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents et dans le C.C.A.P.

2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

2.1 Constat d'huissier avant et après travaux

Constat d'huissier avant travaux comprenant notamment :

- Expertise préalable de tous les ouvrages à démolir liés au périmètre des travaux selon
- Plan d'Installation de Chantier transmis en annexe ainsi que les avoisinants dudit périmètre.
- Expertise des droits d'accès et de passage provisoire liés au périmètre des travaux
- Ce constat portera sur l'ensemble des éléments constitutifs de ces ouvrages

- Honoraires d'huissier pour un constat avant ET après la réalisation des ouvrages, ainsi que les frais de reprographie pour la diffusion du ou des constats à l'ensemble des parties concernées.

Localisation

Abords, Voiries parties privatives, voiries publiques attenantes, façades bâtiments avoisinants du périmètre des travaux

Mode de métré : à l'ensemble

2.2 Installation de la base vie

Installation de la base de vie au niveau R00 suivant PGCSPS, NOC et PIC comprenant entre autres (liste non exhaustive) :

- Dépose et stockage des équipements de vélo du local. Réinstallation après la dépose de l'installation de chantier.
- Tous les raccords éventuels (eau, électricité, eaux usées, eaux vannes) selon les prescriptions de la maîtrise d'œuvre, avec l'installation de sous-compteur à proximité des compteurs existants pour chaque fluide nécessitant la production d'énergies. Pour les rejets non gravitaires, mise en place des dispositifs nécessaires (cuve, pompe de relevage, alimentation spécifique).
- L'implantation de la zone de cantonnement (base vie et bureaux) se fera au R00 :
 - Un espace réfectoire tables et chaises pour 80 personnes (rotations prévues pour accueillir l'effectif complet)
 - Un coin cuisine avec
 - micro-ondes
 - bouilloire
 - cafetière,
 - frigos
 - Des poubelles en nombre suffisant
 - Un espace vestiaire 150 personnes équipé de casiers individuels, avec sanitaires
 - L'aménagement de deux bureaux Maîtrise d'Œuvre et OPC avec bureaux, chaises, écran PC et bloc de connexion et alimentation pour PC, une imprimante A4 et A3 et un tableau. Des sanitaires, dont des toilettes réservées exclusivement au bureau de la Maîtrise d'Œuvre (utilisation femme uniquement).
 - Aménagement de bureaux de chantier des entreprises avec bureau, chaise, bloc de connexion et alimentation pour PC.
 - Une réunion équipée de tables et 30 chaises (dans la salle de sport et de musique du RDQ) équipé d'un système de visioconférence complet avec un système de projection type Clickshare ou autre.
- La création des cloisonnements en cloison plâtre séparant les zones
- Le renouvellement constant des consommables tels que papier hygiénique, savons, café, papier imprimante A4 et A3 etc, pour toute la durée du chantier
- Des EPI disponible en permanence pour des visiteurs maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
- Le nettoyage journalier de toute la base-vie afin de maintenir les locaux dans un état de propreté et d'hygiène constants
- Le repli et l'évacuation généraux de tous ces équipements à réception du chantier, comprenant un nettoyage profond des éléments existants tels que constatés avant prise de possession des lieux (sur constat d'huissier 3.1.1)

Toutes sujétions d'exécution, raccordements provisoires, maintenance, nettoyage intermédiaire et final, sécurité et remise en état des emprises en fin de chantier sont incluses.

Localisation

Au R00

Mode de métré

Pose et dépose : à l'ensemble

Entretien et nettoyage : au mois

2.3 Clôtures de chantier

- Implantations de clôtures en périphérie de l'ensemble du chantier

- Les clôtures seront de type BVP2 type A mixte de 2 mètres de hauteur, avec système de solidarité par anneau rigide avec système socle calculé pour les efforts de vent.
- Portails coulissants d'accès et sortie plein (prise en compte du vent) de largeur adaptée au passage d'engins
- Mise en œuvre d'un tourniquet d'accès piéton à 3 bras, avec peigne fixe limitant le passage à la moitié du tourniquet, raccordé sur un système de contrôle d'accès à charge du présent lot.
- Entretien et modification en phase travaux
- La dépose et l'enlèvement complet en fin de travaux, afin de restituer le site sans aucune trace de l'installation provisoire

L'entreprise titulaire devra soumettre des plans détaillés des clôtures de la zone de chantier avant exécution des travaux, et d'adapter ces clôtures aux travaux de la phase rénovation. Ces plans devront avoir l'aval du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre, du coordonnateur SPS.

Localisation

Selon plan d'installation de chantier

Mode de métré

Pose et dépose : à l'ensemble

Location/entretien : au mois

2.4 Accès au chantier

Le présent lot devra l'accès au chantier comprenant notamment :

- La prise en charge par l'entreprise de toutes les procédures administratives et démarches auprès des autorités compétentes pour l'obtention des autorisations de circulation, de neutralisation temporaire de voirie, ou de stationnement sur la voie publique pour les besoins du chantier.
- La création d'un radier de protection sur le trottoir existant quai d'Austerlitz
- La création d'un accès et d'une sortie adaptés pour les camions sur le quai d'Austerlitz.
- La remise en état en fin de chantier du trottoir avec finition soignée de la zone de passage après intervention (arase, rebouchage temporaire, marquage...).
- La mise en place complète de la signalisation temporaire réglementaire et des dispositifs de sécurité :
 - Panneaux, barrières, balisages lumineux pour garantir la protection des usagers et le respect de la circulation.
 - Ouvrages adaptés pour éviter tout risque d'accident, balisage visible jour/nuit.
- L'organisation et la coordination du cheminement des engins par l'itinéraire imposé, avec toutes protections des riverains, respect des prescriptions de la Maîtrise d'Ouvrage.
- Toutes sujétions comprises, y compris nettoyage de la zone à chaque rotation, reconstitution ponctuelle des trottoirs ou bordures sollicités, et remise en état définitive des éléments cassés après travaux.

NB : Les taxes et frais liés à l'occupation de voirie seront à la charge du MOA. L'entrepreneur devra la réalisation des toutes les démarches administratives.

Localisation

Quai d'Austerlitz, selon plan d'installation de chantier

Mode de métré :

Au m²

2.5 Salissures du domaine public

Pendant toute la durée des travaux, les voies, trottoirs, etc., du domaine public, devront obligatoirement être toujours être maintenues en parfait état de propreté.

En cas de non-respect des obligations de nettoyage, une entreprise de nettoyage externe sera appelée ; la totalité des frais en découlant seront à la charge de l'entrepreneur.

2.6 Panneaux de chantier 1.00x1.50m

Fourniture et mise en place d'un panneau de chantier 1 x 1.5 m, sérigraphiés, soumis à l'approbation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, indiquant notamment :

- les noms et les adresses du Maître d'Ouvrage, de l'AMO du Maître d'Œuvre – Architecte et Bureau d'Études, de l'OPC, du Bureau de Contrôle, du CSPS et des Entrepreneurs,
- la nature des travaux, la date de commencement des travaux et celle prévue pour leur achèvement,
- la perspective couleur du projet.

Mode de métré : à l'ensemble

2.7 Signalisation réglementaire

Le présent lot devra la mise en place d'une signalisation réglementaire comprenant notamment :

- Elle aura en outre la charge de mettre en place la signalisation réglementaire sur les clôtures telles que « Danger », « Accès interdit au public », « Port du casque obligatoire », « Piétons passez en face », etc. en nombre suffisant.
- Un balisage nocturne de l'ensemble du chantier sera mis en place
- La dépose et l'enlèvement complet en fin de travaux, afin de restituer le site sans aucune trace de l'installation provisoire.

Localisation

Selon plan d'installation de chantier

Mode de métré :

À l'ensemble

2.8 Protection des ouvrages

Le présent lot devra la mise en place de protections provisoires des ouvrages livrés par le bailleur comprenant notamment :

- Protection des sols et des parois finis des parties communes sur tous les niveaux
- La mise en place de bâches de protection y compris leurs ossatures de soutien et de fixation,
- La protection des ascenseurs monte-charge (6 faces intérieures, passages de porte) durant toute la durée du chantier compris réparation / réfection le cas échéant (2 monte-charge prévus en base).
- La remise en état à l'identique de toutes les zones de passage et de protection effectuées. Dans le cas où l'entreprise constaterait des dégradations, les frais de remise en état à l'identique avant travaux (PV de réception), seront à sa charge,
- La dépose et l'enlèvement complet en fin de travaux, afin de restituer le site sans aucune trace de l'installation provisoire.

Le présent lot devra également la protection des espaces extérieurs, en bloquant les accès aux espaces extérieurs.

Localisation

Selon plan d'installation de chantier

Mode de métré

Protection des sols : au m²

Protections murales : au m²

Protection de l'ascenseur : à l'unité

2.9 Clotures intérieures

Le présent lot devra la mise en œuvre de cloisonnement Heras des zones de stockage tampon et de l'aire de stockage du MOA, comprenant la mise en œuvre d'accès fermable à clé et l'entretien.

Mode de métré : ens

2.10 Cloisonnement provisoire

Les parties du bâtiment réceptionnées devront être totalement isolées du chantier, par une cloison étanche (poussières) et permettant également un isolement acoustique de la zone en travaux (Ra=47dB zone bureaux).

Les portes de communication entre le chantier et la zone en exploitation (ou en phase de réception) seront indiquées par le MOA/MOE/OPC/CSPS

L'entrepreneur du présent lot doit :

- Le maintien en état de ces cloisons,
- La mise en œuvre de cylindres provisoires pour obturer les accès et fermer provisoirement des zones,
- Suivi et gestion des accès

Mode de métré :

Isolement provisoire de zones : ens

Mise en œuvre de cloison : au m²

2.11 Protection des sanitaires

Les sanitaires seront mis à disposition des travaux 1 niveau sur 2. Pour le niveau accessible, seul un sanitaire sera accessible pour homme et pour femme. Il sera protégé par des panneaux OSB sur les revêtements muraux et plan de travail.

Les autres sanitaires seront condamnés par le présent lot.

Compris fourniture et réapprovisionnement des consommables des sanitaires.

Mode de métré :

À l'ensemble

2.12 Contrôle d'accès

Le présent lot devra la mise en place d'un système de contrôle d'accès pour sécuriser l'accès au chantier.

- Mise en place de portillons d'accès de type hachoir avec lecteur de badge.
- Mise en œuvre d'une guérite gardien, chauffée et climatisée en bungalow
- Edition et gestion des badges
- Fourniture et pose d'un logiciel de contrôle d'accès permettant le comptage en temps réel de l'effectif sur chantier
- Formation du personnel du MOA pour l'utilisation du logiciel de contrôle d'accès et édition des badges.

Nota Bene : le gardiennage 24/24 du bâtiment et la surveillance incendie sera assuré par le MOA.

2.13 Homme trafic

Le présent lot devra la mise en place d'un homme trafic chargé de la gestion des flux de circulation et de la sécurité des accès sur le site, comprenant notamment :

- Présence obligatoire sur site du lundi au vendredi selon la plage horaire 7h30 à 17h30 pendant toute la durée du chantier.
- Intervention assurée par une personne qualifiée, équipée de tous les dispositifs de signalisation requis (gilets, panneaux, etc.).
- Gestion simultanée de deux flux majeurs : le flux piéton et le flux véhicules, avec organisation et hiérarchisation des priorités selon affluence, horaire ou demande du chef de chantier.

- Régulation des entrées et sorties de véhicules lourds, livraisons et engins, ainsi que la gestion des cheminements piétons afin de garantir la sécurité des compagnons.
- Relais avec l'équipe de conduite du chantier pour toute situation à risque, incident ou ajustement des parcours.
- Suivi et remise en état du matériel de signalisation temporaire, remplacement ou entretien si besoin.
- Lavage des roues au besoin et nettoyage de la zone de livraison

Mode de métré

Au mois.

2.14 Logisticien

Le présent lot devra la mise en place d'un logisticien chargé de la gestion du stockage et des approvisionnements ainsi que du bon déroulement des opérations de livraisons, chargement et déchargement, comprenant notamment :

- Présence obligatoire sur site du lundi au vendredi selon la plage horaire 7h30 à 17h30 pendant toute la durée du chantier.
- Intervention assurée par une personne qualifiée.
- Gestion des zones de stockage au sous-sol en lien avec le planning chantier et approvisionnement
- Gestion des chariots élévateurs, télescopique et transpalettes.
- Participation aux réunions hebdomadaires

Mode de métré

Au mois.

2.15 Liftier

Le présent lot devra la mise en place de liftiers chargés de l'utilisation des monte-charge :

- Présence obligatoire sur site du lundi au vendredi selon la plage horaire 7h30 à 17h30 pendant toute la durée du chantier.
- Intervention assurée par une personne qualifiée,

Localisation

Pour chaque monte-charge.

Mode de métré

Au mois.

2.16 Cariste

Le présent lot devra la mise en place cariste responsable de l'utilisation de chariots élévateur :

- Présence obligatoire sur site du lundi au vendredi selon la plage horaire 7h30 à 17h30 pendant toute la durée du chantier.
- Intervention assurée par une personne qualifiée (Caces etc.)
- Gestion des stockages.
- Assistance des entreprises dans la gestion des stocks
- Gestion du parc de transpalette et chariots mis à disposition pour le chantier

En complément le présent lot mettra à disposition des entreprises du chantier, 3 transpalettes à assistance électrique et 1 chariot élévateur, suivant NOC.

Mode de métré

Cariste : au mois.

Transpalette : au mois

Chariot élévateur : au mois

2.17 Gestion du compte d'intérêt commun

Le présent lot devra gérer le compte d'intérêt commun du chantier destiné à réparer les dégradations sans responsable identifié qui seront affectés au prorata des montants de chaque lot pour les entreprises qui intervenaient dans la zone concernée, sur arbitrage et décision de l'OPC.

2.18 Consommations

Le présent lot devra mettre en place les systèmes de comptage nécessaires au décompte de la consommation du chantier en eau et en électricité.

Relevé contradictoire des compteurs existants avec le titulaire du contrat, mise en place de sous-compteurs le cas échéant compris dépose en fin de chantier.

2.19 Electricité de chantier

Le présent lot devra la distribution électrique du chantier depuis les installations existantes (TGBT) :

- Alimentation de la base vie, bureau de chantier, reprise de l'éclairage au besoin, etc.
- Eclairage extérieur des zones de circulation et de l'aire de livraison
- Mise en œuvre de tableau électrique d'étage et distribution de coffrets de chantier protection 30mA comprenant 8 PC 230V + 2 PC 400V (4 par niveau, à répartir et à déplacer en fonction de l'activité du chantier)

L'entrepreneur devra la mise en œuvre, le contrôle, l'entretien et le déplacement des installations pour suivre l'avancement du chantier.

2.20 Déchets

Le présent lot devra la mise en place d'une gestion efficace des déchets comprenant notamment:

- Mise à disposition de bac à poubelle par niveaux avec signalétique
- Manutention journalière (à minima) des poubelles vers les bennes
- La signalisation des types de déchets par un panneau accroché à un support fixe à côté des bennes (écriture + pictogrammes),
- La délimitation des aires des bennes, leur fourniture
- La gestion des bennes
- Les frais de transport pour recyclage et mise en décharge

Il sera prévu des bennes conformément à la charte chantier vert pour :

- Bennes DIB déchet industriel banal
- Bennes pour métaux
- Bennes pour le bois
- Bennes pour les papiers et cartons
- Conteneur déchets dangereux

Localisation

Selon plan d'installation de chantier

Mode de métré

Mise a dispositions des bennes : ens

Manutention jusqu'au bennes : au mois

Evacuation des déchets : m3

2.21 Repli des ouvrages

- Le présent lot devra démonter et évacuer tous les éléments mis en œuvre décrits ci-avant. Les réseaux seront déconnectés et tous les déchets générés seront triés et évacués

Localisation

Selon plan d'installation de chantier

2.22 Nettoyage de chantier

NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

La prestation comprendra un nettoyage de pré-livraison et un nettoyage de livraison.

Le nettoyage sera réalisé en plusieurs fois en fonction du planning d'exécution des travaux et notamment à chaque livraison de phase

Nettoyage général de mise en service avant réception, comprenant :

Nettoyage des menuiseries extérieures :

- Nettoyage et rinçage à l'eau claire aux 2 faces compris coffres occultations
- Lavage des vitres et essuyage compris dépose des films de protections

Nettoyage des sols :

- Lavage à la monobrosse humide des revêtements (carrelages, peintures de sol, chape, résines de sols et tous type de revêtements),
 - Lavage à la patte humide de l'ensemble des plinthes,
 - Nettoyage des moquettes par aspiration
- Enlèvements des films de protections du sol souple
- Enlèvement de toutes traces de salissures, marques de chaussures, etc. ...
 - Nettoyage haute pression du sous-sol compris évacuation des eaux

Nettoyage des faïences et carrelages muraux :

- Lavage des revêtements aux produits détergents adaptés,
- Rinçage à l'eau claire jusqu'à enlèvement total de toutes les traces,
- Séchage.

Nettoyage des murs :

- Dépoussiérages des cloisons et murs finitions peinture

Nettoyage des portes :

- Essuyage et époussetage des dessus des portes peintes.
- Lavage des portes stratifiées,
- Essuyage des plaques de propreté, béquilles, crémones, ferme-porte et ferrages en général
- Enlèvement des traces de doigts sur les surfaces de portes,
- Lavage des oculi et essuyage.

Nettoyage des portes, châssis et vitrages, miroirs :

- Enlèvement à la lame de rasoir des traces de peinture et de toutes les protections restant sur les vitrages,
- Lavage des profils de portes (y compris dessus des portes), châssis, appuis extérieurs, vitrages, rinçage de l'ensemble, nettoyage des cannelures et trous d'évacuation des eaux,
- Lavage des miroirs et châssis vitrés intérieurs.

Nettoyage des mains courantes et garde-corps intérieurs et extérieurs :

- Epoussetage et essuyage à la patte humide de l'ensemble des blocs portes, grilles de ventilations, mains courantes, garde-corps métalliques, garde-corps béton. Compris dépose des films de protections éventuels

Nettoyage des équipements électriques :

- Epoussetage à sec de l'ensemble des matériels électriques (Interrupteurs, prises de courant, prises de courant faibles, prises TV, luminaires).

Nettoyage des extérieurs :

- Nettoyage haute pression des abords, terrasses et patios sur tous les revêtements durs / platelage / dalles sur plots ...
- Nettoyage des mobiliers extérieurs compris luminaires

Nettoyage des appareils sanitaires, équipements thermiques :

- Lavage des appareils sanitaires, appareils de chauffage et de ventilation, paillasse
- Lavage des robinetteries et canalisations apparentes,
- Essuyage de l'ensemble après lavage.
- Retrait des protections des goulottes électriques

Divers :

- Nettoyage de l'intérieur des placards et des gaines techniques, habillages bois
- Nettoyage des locaux techniques.
- Enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages ;
- Enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes jusqu'aux bennes de chantier

Mode de métré : au m² de surface de plancher

NETTOYAGE COURANT DU CHANTIER

Chaque entreprise sera responsable du nettoyage journalier des postes de travail compris mise en poubelle de la totalité de ses déchets (poubelles roulantes des niveaux). Ce nettoyage comprend l'élimination des poussières, salissures, projections et tâches de l'ensemble des surfaces (sols, murs, plafonds) des volumes dans lesquelles elles sont intervenues.

Un complément de nettoyage hebdomadaire des circulations de chantier verticales et horizontales ainsi que des espaces communs est à la charge du présent lot.

Mode de métré : au mois